



# 1ère DEMANDE DE PASSEPORT

## *Pièces à fournir pour une première demande*

Si vous avez une carte d'identité		Si vous n'avez pas de carte d'identité
Votre carte d'identité est valide <small>(ou prorogée si délivrée après le 01/01/2004 pour les personnes majeures)</small>	Votre carte d'identité est expirée (depuis plus de 5 ans)	
1 photo d'identité couleur conforme et de moins de 6 mois (apporter la plaquette)	1 photo d'identité couleur conforme et de moins de 6 mois (apporter la plaquette)	1 photo d'identité couleur conforme et de moins de 6 mois (apporter la plaquette)
Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF, avis d'imposition,...)	Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF, avis d'imposition,...)	Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF, avis d'imposition,...)
Votre carte d'identité	Votre carte d'identité	Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, sauf si commune de naissance relié à Comedec
Timbres fiscaux : - 86 € pour les personnes majeurs - 42 € pour les personnes mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les personnes mineurs de moins de 15 ans	Timbres fiscaux : - 86 € pour les personnes majeurs - 42 € pour les personnes mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les personnes mineurs de moins de 15 ans	Timbres fiscaux : - 86 € pour les personnes majeurs - 42 € pour les personnes mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les personnes mineurs de moins de 15 ans
	Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, sauf si commune de naissance relié à Comedec	<i>Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française</i>

**Attention** : il est nécessaire de connaître les dates et lieux de naissances ainsi que les noms et prénoms de vos parents.

**Pour le mineur**, la demande de passeport doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale) qui doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un document justifiant sa qualité.